

Décision n°2020\_2153 du 27/08/2020

**Objet : Marché 2000088 « Prestation de formation- agent d'entretien machiniste, avec une spécialisation COVID ».**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** les articles L.5211-3 L.5211-9, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1868 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et au Bureau ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des prestations de formation- Agent d'entretien machiniste, avec une spécialisation COVID

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer le marché n°2000088 « Prestation de formation- Agent d'entretien machiniste, avec une spécialisation COVID, avec la société ENVERGURE, sise 7 rue Nicolas Robert 93600 AULNAY SOUS BOIS, pour un montant de 57 774 € HT.

**Article 2 :** Précise que les dépenses ou recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 27/08/2020

Le Président de l'Établissement  
Public Territorial,



Michel Leprêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
 094-200058014-20200908-  
 D2020\_2153-AR  
 Date de réception préfecture :